



EAJE l'Ile aux Enfants
61,63 avenue de Corbetta
69960 CORBAS

Fait à LYON, le 26/04/2022

Les ateliers de l'AMC

Devis ateliers musicaux – 2022

Description	Tarif unitaire	Quantité	Total
Jardin Musical 1-3 ans 2h <i>à répartir en 2 ou 3 groupes d'enfants</i> <i>dates à définir</i>	140,00€	6	840,00€
Remise 6 séances	-14,00€	6	-84,00€
Frais de déplacement Corbas	15,00€	6	90,00€
Total			846,00€

Ce devis est valable jusqu'au 26/05/2022

Pour toute question, nous restons à votre disposition par courriel : contact@amc-lyon.fr.

Cordialement,

L'Association Musicale Crescendo

Convention Ateliers de l'AMC

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Publié le

ID : 069-266910413-20220620-CCAS_2022DC0043-AU



Entre l'Association Musicale Crescendo, Association loi 1901 enregistrée sous le N°W691067783 en date du 10/05/2007 dont le siège social est situé 85 rue Cuvier, 69006 LYON, représentée par Mme Marie DROUIN-GERMAIN, agissant en qualité de présidente, d'une part ; Et

Nom de la structure : CCAS de Corbas

Adresse : Place Charles Jocteur-69960 CORBAS

Lieu où se dérouleront les ateliers (si différent): 3 structures Petite Enfance : EAJE Ile aux Enfants
EAJE Les Petits Gônes
Relais Petite Enfance

Nom du responsable : Alain VIOLLET

N° téléphone : 04 37 25 30 68

E-mail : s.lusy@ville-corbas.fr

d'autre part,

Animation d'ateliers d'éveil musical (6 x 2h)

6 dates à définir suivant acceptation des structures :

Total : 846,00€

Acompte 30% : 0,00€

Solde : à régler sur facture

Je soussigné Alain VIOLLET,

responsable de la structure Président du CCAS de Corbas,

ai lu et accepte les conditions générales relatives aux ateliers.

Fait à _____ Le _____.

Signatures



Conditions générales

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Publié le



ID : 069-266910413-20220620-CCAS_2022DC0043-AU

- La signature de la présente convention vous engage auprès de l'Association Musicale Crescendo.
- Les ateliers et/ou le spectacle se déroulent aux lieux, jours et horaires mentionnés dans la convention.
- Un acompte de 30% est exigé à la signature de la convention et le solde est à payer suivant la ou les prestations, suivant modalités à définir.
- Pour toute demande de changement de date, une majoration de 10% sera appliquée si cette demande intervient moins d'un mois avant l'atelier ou les spectacles programmés, et de 50% à moins de 2 semaines. Pas de changement possible à moins d'une semaine. En cas d'annulation, la totalité de la somme est due.
- Si l'intervenant est malade ou indisponible au jour convenu, l'Association Musicale Crescendo pourra proposer une autre date ou l'annulation des prestations convenues.

-Nombre de participants :

- Jardin musical enfants accompagnés de 1 à 3 ans : 8 enfants par atelier, un éducateur ou professionnel de la petite enfance pour 4 enfants.
- Eveil musical enfants 3 à 5 ans : 8 enfants par atelier
- Spectacle : maximum 20 enfants, dans les limites de la capacité de la salle.

-Tenue vestimentaire : pour les ateliers prévoir une tenue confortable et des chaussettes ou chaussons.

-Espace et matériel nécessaire pour les ateliers: prévoir une table et une chaise pour le professeur, l'accès à une prise de courant, un espace dégagé suffisant pour que les enfants puissent bouger, le matériel est apporté par le professeur d'éveil musical. Prévoir un temps d'installation d'au moins 15 minutes avant le début de l'atelier.

-Espace et matériel nécessaire pour le spectacle : prévoir un espace scène suffisant, une table et une chaise, l'accès à une prise de courant et un espace assis confortable pour le public, ni trop près ni trop loin de l'espace scène. Prévoir un temps d'installation d'au moins 45 minutes avant le début du spectacle.



Exemple d'ateliers dans une structure d'accueil de jeunes enfants

Le professeur d'éveil musical prévoit une présence sur place de 2h00 pour 2 ou 3 groupes d'enfants

Durée effective de chaque atelier musical : 45 ou 30 minutes

(15 minutes d'installation/rangement avant et après)

- arrivée du professeur, visite des lieux, installation, discussion avec l'équipe concernant le contenu de l'atelier et le rôle des professionnels accompagnant les enfants
- chanson du bonjour, présentation du professeur et des enfants
- échauffement corporel et vocal
- temps de chansons : le professeur chante, fait chanter les enfants, accompagne ses chansons de gestes, d'instruments, de mouvements, fait entendre des chansons enregistrées
- temps pour bouger : bouger en suivant un rythme, une musique, bouger en respectant une consigne vocale ou sonore (l'enfant ressent la musique avec son corps)
- temps pour jouer et manipuler : le professeur apporte de petits instruments à percussions que les enfants manipulent pour faire leur propre musique et pour faire des jeux sonores (l'enfant s'exprime en produisant des sons et en jouant des instruments)
- temps d'écoute et de relaxation
- temps de l'aurevoir
- temps d'échange avec l'équipe

Le professeur adapte le contenu à l'âge des enfants et au nombre de participants.

Il nous est possible d'adapter nos choix d'activités musicales en fonction d'une thématique demandée ou d'un événement au sein de votre établissement.